



## Droit du travail

-----  
Par Annaelle

Bonjour

Je travaille de nuit dans le secteur privé . Je fini à 7h00 du matin pour 9h de travail. Ma question est : est ce que mon employeur a le droit de me faire revenir dans la journée après ma nuit de travail pour raison professionnelle ( comme réunions ou formation ) . Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Sauf dérogation, vous devez disposer de 11 heures de repos entre 2 journées de travail. Donc terminant à 7h00, vous ne devez pas retravailler avant 18h00.